

Trois ou quatre jours après cette cérémonie funèbre — le 28 Fév. 1642 — le Sieur Jean Nicollet périt victime de son courage et de son dévouement au salut des Sauvages, dans les circonstances suivantes. Un Sokokiois, prisonnier des Algonquins aux Trois-Rivières, devait être brûlé vif. Dès que cette nouvelle arriva à Québec, M. de Montmagny qui connaissait l'influence extraordinaire qu'exerçait Nicollet sur les Sauvages, lui proposa d'aller sauver le malheureux, s'il en était temps encore. Sans perdre une minute, Nicollet se jette dans une chaloupe avec le Sieur de Chavigny et quelques autres Français; mais il n'était pas encore rendu à Sillery qu'un effroyable coup de vent fit chavirer l'embarcation, et tous ceux qui la montaient se noyèrent, excepté le Sieur de Chavigny qui réussit à gagner terre. Avant de disparaître sous les flots, Nicollet n'eut que le temps de recommander au Sieur de Chavigny sa femme et sa fille. (1)

Cette mort si soudaine et si inattendue fut un deuil pour tout le pays, mais surtout pour Québec où Nicollet venait de succéder à Olivier Le Tardif, en qualité de Commissaire-général de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Dans la Relation de 1643, le Père Vimont racontant les nombreux voyages et les services de Nicollet ainsi que sa mort tragique, termine en disant "qu'il a laissé des exemples qui tiennent de la vie apostolique, et laissent une envie au plus fervent religieux de l'imiter."

Quoiqu'un pareil éloge suffise pour éterniser la mémoire d'un homme, nous ferons encore remarquer, d'après M. Shea, pour montrer combien étaient fondés ces regrets universels, qu'il est certain que Nicollet a eu la gloire d'arriver le premier jusqu'aux eaux du Mississipi.

Le 4 Décembre de la même année, mourait à Paris, à peine âgé de cinquante-huit ans, le Cardinal de Richelieu, (2) le plus grand ministre qu'ait jamais eu la France et dont le nom sera toujours béni en Canada, "car il n'y fut connu, dit M. l'abbé Ferland, que par ses bienfaits, par sa généreuse protection, par son zèle pour la conversion des Sauvages et la propagation de la foi catholique."

Le printemps suivant, Louis XIII succomba à la maladie qui le minait depuis longtemps. Ce prince qui avait un grand fond de religion, s'était toujours montré favorable à l'établissement de la colonie de la Nouvelle-France et particulièrement, semblerait-il, du Montréal, du moins s'il faut en juger par ses derniers actes.

En effet, deux mois avant sa mort, il écrivait à M. de Montmagny, sous la date du 21 Février, 1643, pour

(1) Jean Nicollet, natif de Cherbourg, était fils de Thomas Nicollet, messager ordinaire de Cherbourg à Paris, et de Marie La Mer. Il émigra au Canada en 1613 et se maria à Québec, en 1637, à Marguerite, fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert.

Mademoiselle Nicollet entra plus tard dans une des plus grandes familles de l'Amérique française en épousant M. le Gardéur de Repentigny.

(2) L'année même de sa mort, ce grand homme d'Etat, rendit un dernier service à la France qu'il surviva de l'anarchie, en déjouant la conspiration de Cinq-Mars et du duc de Bouillon qui voulaient introduire dans leur patrie une armée espagnole, pour y mettre tout à confusion dans une régence qu'on croyait prochaine, et dont chacun des conjurés espérait largement profiter.

lui recommander tout spécialement Villemarie, (1) et un mois plus tard, — c'est-à-dire vers la fin de Mars, — il donna, à titre de présent, aux associés de Montréal, un navire de deux cents cinquante tonneaux, "connu depuis sous le nom de la *Notre-Dame de Montréal*, et qui fit, à partir de ce moment, la traversé tous les ans pour porter à Villemarie de nouveaux colons et les effets nécessaires." (2)

PAUL STEVENS.

## L'AMOUR MATERNEL.

Hélas! la jeune mère  
Est morte, dites-vous;  
Hélas! son cœur si doux  
Est fixe et sans lumière!

— Posez comme un Sauvageur  
Son enfant sur son cœur...  
Hâtez-vous... qu'on l'apporte!  
Et si soudain, hélas!  
Son cœur ne frémit pas,  
Plorez... elle est bien morte.

P. M.

L'Echo a sa place marquée dans tous les Instituts dans toutes les bibliothèques des Collèges, Pensionnats, de paroisse et autres qui ont pour but d'encourager les saines lectures et de lutter contre la propagande des mauvais livres.

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

L'Echo du Cabinet de Lecture Paroissial paraît le 1er et le 15 de chaque mois, en une feuille in-40 contenant 16 pages. Il forme au bout de l'année un beau volume de près de 400 pages.

Prix de l'abonnement: \$1 par an.

(1) M. de Montmagny, Ayant été particulièrement formé par ceux de la Société de Montréal, en la Nouvelle-France, que leur dessein est de s'établir en la dite Ile, pour travailler à la conversion des Sauvages, Je leur ai très volontiers accordé, sur la très-humble supplication qu'ils m'en ont faite, la permission d'achever à leur dépens, un fort qu'ils ont commencé dans cette Ile, et de le munir d'artillerie et des autres choses nécessaires, tant pour leur sûreté que pour éviter la furie des Sauvages. Sur quoi j'ai bien voulu vous écrire cette lettre pour vous dire que Je désire que vous assistiez et favorisiez, en tout ce que vous pourrez, le Sieur de Missonneuve, par eux commis au gouvernement et à la conduite d'un si bon dessein, en sorte qu'il ne leur soit apporté aucun trouble ni empêchement, à condition néanmoins que les dits Sieurs de Montréal ne puissent trafiquer, traiter ou négocier des pelleteries, conformément aux conventions faites avec ceux de la grande compagnie de la Nouvelle-France et eux pour ce sujet. A quoi m'assurant que vous tiendrez la main, je ne ferai celle-ci plus longue que pour prier Dieu, M. de Montmagny, qu'il vous ait en sa sainte garde.

LOUIS.

"Ecrit à St. Germain en Laye, le 21 Février 1643."

(Archives du Séminaire de Montréal, lettre citée par M. Faillon.)

(2) M. l'abbé Faillon.